

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

ID: 064-200039204-20220601-DPCCLO\_2022\_151-DE

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ

## Le Président :

**Vu** la délibération en date du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues aux articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

**Vu** la demande déposée par Melchior Life Sciences (MMLS), représenté par Olivier GUERRET, d'occuper un ensemble immobilier d'une superficie utile de 1 262,18 m², situé allée le Corbusier sis à LACQ (64170), sur la parcelle AB 313, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022.

## **DECIDE**

**Article 1 :** de conclure avec Melchior Life Sciences (MMLS) (SIRET N°78961138100037) un contrat d'occupation temporaire à titre gracieux afin de permettre la réception et l'installation du matériel.

**Article 2**: de préciser que la convention prendra effet le 1<sup>er</sup> juin 2022 pour une durée d'un mois maximum, sous réserve de fournir une attestation d'assurance pour ledit local.

Fait à Mourenx, le 1er juin 2022

MOURE

Patrice LAURENT